

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 4 juillet 2023

Délibération
N° 23.096.2
En exercice ... 37
Présents 25
Votants 31
Pour 31
Contre 0
Abstention 0

**PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL -
PORT DU CHICHOULET**

**PORT DÉPARTEMENTAL VENDRES EN DOMITIENNE
« LE CHICHOULET » - PRÉSENTATION DU RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2022**

Date de la convocation : 28/06/2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le 4 juillet à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

25 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

6 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Alain CASTAN (représenté par madame Patricia BERTHOMIEU), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Patricia CATHALA), monsieur Elian PALAZY (représenté par madame Mireille TORTES), monsieur Serge PESCE (représenté par monsieur Michel SANCHEZ), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par madame Marcelle COUDERC), madame Martine SIGNOUREL (représentée par madame Brigitte SOULET).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Frédéric FABRE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Nathalie PIQUES.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 4 juillet 2023

Port départemental Vendres en Domitienne « Le Chichoulet » - Présentation du rapport d'activité 2022

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1411-3 et L5211-1 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L3131-5 et R3131-2 à R3131-4 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la convention de délégation de service public relative à la gestion du port départemental « Le Chichoulet » signée le 6 juillet 2009, notamment l'article 16, entre le Département de l'Hérault et la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le rapport d'activité 2022 du port départemental « Le Chichoulet », ci-annexé ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 14 juin 2023 ;

Considérant que, selon les dispositions susvisées du Code général des collectivités territoriales et du Code de la commande publique, la Communauté de communes produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ; que ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public ;

Considérant que le rapport d'activité 2022 est rédigé dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du port départemental « Le Chichoulet » ;

Considérant que le rapport d'activité 2022 du port départemental « Le Chichoulet », annexé à la présente délibération, a été présenté aux membres du Conseil communautaire ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2022 concernant le service public pour la gestion et l'exploitation du Port départemental Vendres en Domitienne « Le Chichoulet. ».

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget de l'exercice au chapitre prévu à cet effet.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **10 JUIL. 2023**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **10 JUIL. 2023**

Signature du secrétaire de séance :

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line followed by several loops and a final vertical stroke.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 10/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20230704-DEL IB_23_09

REÇU EN PREFECTURE

le 10/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20230704-DELIB_23_09